



Construisons ensemble, l'action sociale d'aujourd'hui et de demain

Le mot de la Présidente

- L'actualité nationale
- L'actualité départementale
- L'actualité de l'UDCCAS 62
- Calendrier
- Formation



Le mot de la Présidente



Mesdames, Messieurs,

Ces deux dernières années ont été, sans aucun doute, les plus difficiles pour chacune et chacun d'entre vous, personnellement et professionnellement, mais aussi pour vos services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Tous les élu(e)s et personnels des CCAS/CIAS/EPCI/SIVOM adhérents ont œuvré sans relâche pour les plus fragiles, les plus isolés, les plus vulnérables, et aussi, globalement, pour toute la population, quand l'approvisionnement alimentaire était difficile, quand il a fallu organiser les déplacements pour la vaccination, quand il a fallu rassurer et fournir le matériel de protection qui n'arrivait pas...

Que tous soient ici félicités et remerciés pour les élans de solidarité et de bienveillance développés.

Je formule des souhaits de retour à la vie normale pour tous, de belle et douce année 2022, riche de petits plaisirs et de grands bonheurs, de réussite dans vos projets tant personnels que professionnels.

L'UDCCAS/CIAS du Pas de Calais saura être à vos côtés !

Annie Adancourt, Présidente de l'UDCCAS du Pas de Calais



Actualité nationale



Zoom sur les mesures de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022

L'une des mesures emblématiques de ce texte est la mise en place d'un tarif plancher national (et non plus départemental) pour les interventions à domicile, fixé à 22 €. Ce tarif est majoré de 3 € pour les services qui s'engagent dans une démarche qualité (horaires élargis, lutte contre l'isolement...). Les 400 millions d'euros budgétés au titre du « Grand âge » doivent aussi permettre un renforcement de la présence des soignants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ainsi qu'une évolution des solutions d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap. Rappelons que l'ordonnance du 1er décembre 2021 a entériné la création d'une nouvelle branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie, matérialisée au travers de la CNSA, mais que pour le moment ses financements n'ont pas été réévalués à hauteur des enjeux induits par l'accompagnement de la perte d'autonomie.

La loi facilite par ailleurs l'accès à la complémentaire santé solidaire pour les allocataires du RSA et du minimum vieillesse en rendant cet accès automatique sauf opposition expresse de leur part. L'allocation journalière du proche aidant sera quant à elle portée à 58 € par jour à l'horizon 2023 et son ouverture est assouplie, notamment avec la suppression de la condition de la particulière gravité du handicap ou de la perte d'autonomie.

[Pour lire la Foire aux questions de la DGCS concernant la mise en place des nouveaux tarifs de l'aide à domicile.](#)

Décret relatif au cadre d'emplois des aides soignant(e)s.

Le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux modifie le régime statutaire de ces agents territoriaux en les classant désormais dans un emploi de catégorie B. Il a vocation à s'appliquer aux personnels relevant « du cadre d'emplois des auxiliaires de soins » régis par le décret du 28 août 1992 et actuellement classés en catégorie C. Cette évolution fait suite aux revendications portées dans le prolongement du Ségur de la Santé et des revalorisations accordées aux personnels de la fonction publique hospitalière.

[Cliquez ici pour consulter le texte](#)

Actualité départementale

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

La précédente lettre d'information a été l'occasion de vous présenter l'initiative conduite par le Département pour engager une réflexion sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Les échanges riches qui ont émaillé le séminaire organisé le 23 novembre dernier donneront lieu à une visio-conférence de restitution auprès des référents RSA programmée le 3 février prochain. Un sujet éminemment d'actualité avec la publication ce mois-ci d'un rapport d'évaluation du dispositif par la Cour des Comptes : le RSA touche-t-il le public auquel il est destiné ? Permet-il de manière effective le retour à l'emploi et la sortie de la pauvreté ? L'accompagnement mis en place est-il adapté et efficace ? Le bilan établi par la Haute juridiction est en demi-teinte, pour ne pas dire sévère. L'initiative du Département n'en est que plus opportune et porteuse d'enjeux essentiels : revoir l'accompagnement afin de l'adapter aux situations et parcours de vie et de le rendre véritablement opérationnel et efficient...



[Pour télécharger la contribution de l'Union départementale au séminaire du 23 novembre 2021](#)

[Pour télécharger notre synthèse du rapport de la Cour des comptes](#)

Actualités de l'UDCCAS 62



Réflexion sur l'avenir des SAAD publics

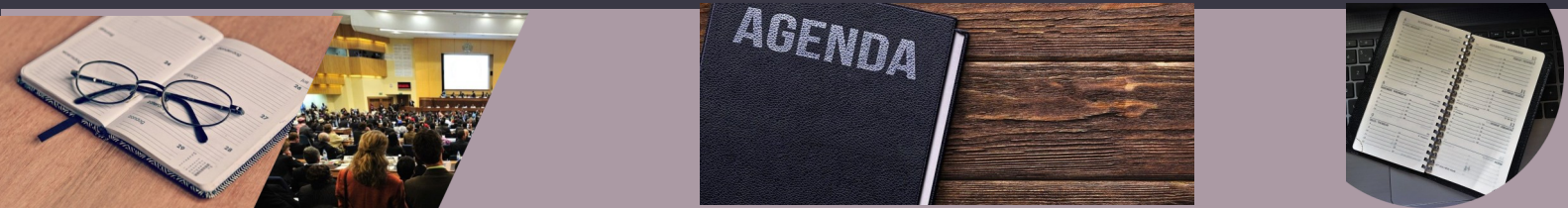
Les services d'aide à domicile publics comme ceux des autres secteurs sont depuis de nombreuses années dans une situation préoccupante, tant du point de vue de l'équilibre financier que de la gestion des ressources humaines (pénibilité, absentéisme, difficulté de recrutement, défaut d'attractivité...), à tel point que certaines collectivités s'inquiètent et s'interrogent quant à l'avenir de leur service et souhaitent interpeller les financeurs, tant l'Etat que le Département... Les SAAD publics doivent aujourd'hui affronter en outre un risque supplémentaire, celui de la fuite des aides à domicile vers le secteur associatif qui a pu bénéficier d'une revalorisation significative des rémunérations. Face à ce constat, comment assurer la pérennité d'un service public du maintien à domicile ?

C'est la question à laquelle l'UDCCAS a tenté de répondre en invitant ses homologues de la Gironde à présenter le Réseau départemental de l'aide à domicile. Ce réseau regroupe les CCAS/CIAS gestionnaires de services à domicile sous la forme d'un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Si chaque CCAS reste maître de son service, le groupement prend à son compte les missions les plus lourdes comme la préparation budgétaire et la négociation tarifaire avec le Département. Il s'agit aussi d'accompagner la montée en qualité et en compétences des services autour des questions d'évaluation et de formation des personnels. Enfin, le groupement permet un réel appui aux politiques RH. Un projet dynamique, mobilisateur et fédérateur qui aura permis notamment une revalorisation du tarif de prise en charge horaire versé par le département et l'obtention du bonus qualité sur le financement des heures d'intervention, dans l'objectif principal de maintenir, voire de développer, le volume horaire global assuré par les CCAS/CIAS.

Précarité énergétique : enquête à venir

La convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais comprend un axe important sur les questions de logement et notamment sur le champ de la précarité énergétique, d'autant plus d'actualité avec l'augmentation récente du prix de l'énergie. L'UDCCAS finalise une enquête afin de mesurer le niveau d'appropriation par ses adhérents des interlocuteurs et dispositifs à mobiliser pour accompagner les ménages touchés par la précarité énergétique. Il s'agira aussi de recenser l'engagement des CCAS/CIAS pour lutter contre cette précarité énergétique, via leur implication dans le FSL/EET ou une intervention directe auprès des ménages au travers d'actions individuelles ou collectives. Cette enquête va être diffusée prochainement auprès des adhérents et nous vous remercions par avance de bien vouloir y apporter votre contribution. Elle permettra de valoriser le travail mené par les CCAS/CIAS, identifiés dans les données recueillies par EDF, comme les principaux contributeurs à côté du Département, et d'envisager d'éventuels partenariats avec les deux principaux énergéticiens que sont EDF et ENGIE.





Calendrier

L'agenda de l'Union départementale

L'UDCCAS est intégrée à de nombreux groupes de travail et instances au sein desquels elle relaye les problématiques de ses adhérents, les représente et défend leurs intérêts ainsi que ceux de leurs usagers. Elle rencontre également fréquemment les partenaires des CCAS/CIAS dont certains ont conventionné avec l'Union départementale.

Cette rubrique vous permet de suivre cette activité importante de notre Union.

10 décembre 2021	Comité des suites de la Stratégie Pauvreté - Etat
17 novembre 2021	Point presse sur la situation des SAAD publics / Signature de la convention de partenariat avec la CARSAT
23 novembre 2021	Séminaire sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA - Département
2 décembre 2021	Commission DALO - DDETS
14 décembre 2021	Comité départemental de l'inclusion bancaire – Banque de France
15 décembre 2021	Commission extra-municipale de la ville d'Arras (présentation de l'analyse sociologique du parcours d'allocataires du RSA)
16 décembre 2021	Comité technique FSL - Département
6 janvier 2022	Commission DALO - DDETS
12 janvier 2022	Commission locale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) Département
17 janvier 2022	Bureau du Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) Département
18 janvier 2022	Copil du SPIE, Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (élaboration de la future convention de l'insertion et de l'emploi des bénéficiaires du RSA) - Département
20 janvier 2022	Comité technique FSL - Département
26 janvier 2022	Réunion des gestionnaires de SAAD avec l'UDCCAS de Gironde
28 janvier 2022	Réunion avec les Directions Autonomie/Santé, Insertion et Logement, dans le cadre de la convention UDCCAS/Département
31 janvier 2022	Rendez-vous avec Didier Collet, Directeur, et Olivier Locquet, Directeur Adjoint, de la Banque de France

La vie statutaire de l'Union départementale

L'Union réunira son bureau et son Conseil d'administration le 2 mars prochain. Il s'agira notamment de préparer la prochaine Assemblée générale, programmée le 17 mars, qui sera aussi l'occasion d'organiser une journée des partenaires de l'Union départementale.

Formation

Une formation est en cours de programmation dans le Pas de Calais sur le thème de la M22.

L'UDCCAS reste à l'écoute de vos besoins pour organiser localement des sessions de formation.
N'hésitez pas à revenir vers nous !

Copyright © 2021 UDCCAS 62, Tous droits réservés

Vous recevez cette lettre d'information car votre CCAS/CIAS adhère à l'UDCCAS 62 et/ou car vous vous êtes inscrits sur le site ou vous en avez fait la demande par mail.

Vous voulez modifier votre abonnement ?

Merci de nous adresser un mail à : udccas62@gmail.com

Responsable de la publication et du traitement des données :

Annie Adancourt, Présidente

RGPD - « Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'Union départementale des CCAS du Pas de Calais – UDCCAS 62. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à udccas62@gmail.com. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. ».



Vous pouvez télécharger la lettre, les documents sur
le site temporaire de l'UDCCAS 62

<https://udccas62.wixsite.com/website>